Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020





DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE SÉANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice: 15

Présents: 11 Représentés: 4 Absents: 0

Date de convocation : 18 novembre 2020 Date d'affichage : 18 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents: ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian

Étaient représentés: RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - COCHET Jean-Pierre (donne procuration à GRANGE Christian)

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-11-116

Objet: Convention avec la SEM Valloire relative à l'organisation des secours sur pistes pour la saison 2020-2021

Rapporteur: Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle que les secours sur le domaine skiable comprennent non seulement les recherches et les secours sur pistes, mais aussi les évacuations sanitaires jusqu'au centre de soins approprié à l'état de la personne accidentée.

Ces secours sont réalisés par le service des pistes de la SEM Valloire, et il convient d'approuver les modalités de facturation des frais des secours dus par la Commune à la SEM Valloire au titre de la saison d'hiver 2020/2021.

Ces modalités sont indiquées dans la convention annexée à la présente délibération.

La commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 novembre 2020, a émis un avis favorable sur ce dossier. En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020



ID: 073-217303064-20201126-20_11_116-DE

Le Conseil municipal, Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 17 novembre 2020, Ouï l'exposé de Monsieur Rougeaux, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE:

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'organisation des secours sur pistes pour la saison 2020-2021.

Ont signé au registre les membres présents Copie conforme

Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX

Acte certifié exécutoire Transmission en Préfecture : 30 LM 12020

Affichage: 30/11/2020

Valloire, le 30 LU 1 2020

Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.